

Mettre les innovations santé au profit de la prévention : l'ARS Bretagne lance un appel à projets

Alors que l'innovation est au cœur des politiques de santé et qu'Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, a placé la prévention au centre de ses priorités, l'ARS Bretagne lance un appel à projets pour financer les actions innovantes en matière de prévention et promotion de la santé.

Via le fonds d'intervention régional, l'ARS Bretagne mobilise dans ce cadre 500 000 euros.

Innovation en santé : "Appel à projets 2017 relatif à la prévention et promotion de la santé"

L'appel à projets de l'ARS Bretagne a pour objectifs de soutenir les stratégies de prévention et d'agir sur les déterminants de santé dans le cadre de démarches innovantes. Il vise à renouveler ses modalités d'intervention, en mobilisant de nouveaux moyens numériques, techniques ou organisationnels. Cinq thématiques prioritaires sont identifiées :

- **Nutrition et activité physique** : mise en place de dispositifs innovants afin d'améliorer le repérage et la prise en charge des personnes à risques nutritionnels ;
- **Addictions et santé mentale** : proposer des modalités d'interventions innovantes à l'attention des différents publics cibles, afin de réduire les pratiques et comportements à risque et de favoriser leur autonomie et insertion ;
- **Maladies chroniques et éducation thérapeutique** : accompagner les dispositifs innovants renforçant les compétences et l'autonomie du patient sur sa maladie ;
- **Dépistage et vaccination** : renouveler les interventions autour de la prévention sélective afin de faire évoluer les programmes de dépistages (notamment dans les territoires isolés) et améliorer la couverture vaccinale ;
- **Santé environnementale** : proposer des actions innovantes afin de prévenir l'exposition de la population aux facteurs de risques environnementaux et de promouvoir un environnement favorable à la santé, notamment en agissant sur le cadre de vie et en s'intéressant aux nouveaux défis (changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux).

Les champs de l'innovation en santé

Cet appel à projet couvre les trois champs de l'innovation identifiés par le Ministère des Solidarités et de la Santé et dans le cadre de la stratégie régionale relative aux innovations :

- **l'innovation diagnostique et thérapeutique** : solutions thérapeutiques de e-santé, consultations de prévention et prise en charge de pathologies en lien avec l'environnement, thérapies géniques, biotechnologies, etc
- **l'innovation technologique et numérique** : e-santé et objets de santé connectés dans le domaine de l'autonomie, du bien vivre, de l'information des patients, télémédecine, partage des données de santé et open data, etc
- **l'innovation organisationnelle et comportementale** : plateformes de suivi à distance, éducation thérapeutique, patient connecté, solutions de e-santé ayant un impact sur l'organisation et les comportements, réalisation d'évaluations d'impact sur la santé (EIS) nouveaux modes d'exercice et de prise en charge, etc

Les attentes de l'ARS Bretagne

Les projets déposés devront développer une prévention ciblée et innovante pour une plus grande égalité devant la santé autour des thématiques prioritaires. Ils devront s'inscrire en complémentarité de ceux déjà mis en œuvre.

Dans l'attente du nouveau Projet Régional de Santé, l'ARS Bretagne soutiendra en priorité les projets innovants permettant d'agir sur les déterminants de la santé (déterminants personnels, environnementaux, sociaux et liés au système de santé). Les projets d'actions susceptibles de bénéficier d'un financement devront répondre à un besoin territorial identifié.

Dans son analyse, l'ARS Bretagne sera particulièrement attentive à :

- la qualité et diversité du partenariat : co-construction de projets de santé publique transversaux avec les partenaires associatifs ou institutionnels impliqués au niveau des territoires ;
- la cohérence du projet avec les autres projets menés sur le territoire d'intervention : lors de l'état des lieux préalable à la construction du projet, le porteur devra prendre en compte les champs d'intervention et territoires d'ores et déjà couverts, pour éviter les doublons d'actions. Les mutualisations et coordinations de projets seront appréciées.

Pratique

Le dossier de candidature doit être transmis **au plus tard le 13 octobre 2017**. Tous les éléments sont disponibles sur www.bretagne.ars.sante.fr